

Colère des agriculteurs : Les mesures du gouvernement



COREP – 5 mars 2024

Pendant plusieurs semaines, les agriculteurs ont exprimé leur mécontentement. La mobilisation, qui avait débuté dans le Sud-ouest, a fini par gagner toute la France avec une centaine de points de blocage et 10 000 agriculteurs mobilisés. Après trois interventions du Premier ministre pour tenter de contenir cette crise agricole en apportant des réponses aux revendications exprimées, le Président Macron s'est exprimé lors de la journée d'inauguration du Salon de l'agriculture. Cette note présente un récapitulatif des engagements pris par le gouvernement avant le salon de l'agriculture.



Parmi les engagements il y a ceux qui sont :

- **Faits** : les textes ont déjà été publiés ;
- **Avancés** : les décisions sont prises mais les textes ne sont pas encore publiés, car ils sont en cours de consultation au Conseil d'État, doivent être ajustés ou seront inclus dans les prochains textes financiers.




1/ Préserver la souveraineté agricole et alimentaire

- Inscription dans la loi du **principe de souveraineté agricole** et alimentaire, et que l'agriculture relève de l'intérêt général au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation. 
- **Plan de souveraineté « élevage »** présenté dimanche 25 février au salon de l'agriculture, qui reprend plusieurs mesures déjà annoncées. 

2/ Redonner de la valeur à notre alimentation et du revenu aux agriculteurs

- Toutes **les aides de la PAC** de l'année 2023 qui ne l'ont pas encore été, seront versées au plus tard le 15 mars 2024 aux agriculteurs. 
- Poursuite du travail sur le mode de **calcul des pensions de retraite** et la question des 25 meilleures années. 

EGalim :




- **Augmentation du nombre de contrôle** sur l'origine des produits dans les supermarchés. Doublement des contrôles avec 150 contrôleurs supplémentaires de la répression des fraudes déployés sur les contrôles EGALim et le respect des indications d'origine (francisation). 
- Lancement d'une **mission parlementaire sur l'évaluation et l'évolution d'EGalim**, pour examiner notamment l'encadrement des centrales d'achat européennes, l'interdiction pour un industriel de négocier avec la GMS avant d'avoir négocié avec les agriculteurs et l'intégration des références aux indicateurs des interprofessions et des instituts techniques. 
- Volonté de porter une **extension de la loi EGALim au niveau européen** ainsi qu'une initiative pour organiser un réseau européen de contrôle et de répression contre les fraudes. 

GNR :





- Abandon de la hausse de la taxe sur le gazole non-routier agricole (**GNR**) inscrit dans la loi de finance pour 2024. Le GNR reste taxé à 3,86 cts par litre, après remboursement, comme auparavant.
- **Maintien des mesures de compensation fiscales** qui étaient prévues pour cette année. (Pas d'information concernant les années suivantes).
- À partir du 1er juillet 2024, simplification de la démarche administrative : **déduction des taxes sur facture à l'achat** (« en pied de facture »).
- Ouverture de la plateforme en ligne de remboursement du **TICPE** dès le 1er février qui permet aux agriculteurs de bénéficier d'une avance au titre de 2024, correspondant à 50% des sommes remboursées sur la base des achats effectués en 2023 (215 millions d'euros). La demande de remboursement sera versée sans autre formalité sous un délai de 15 jours. Cette mesure représente un gain de trésorerie pour les agriculteurs de 200 millions d'euros dès février.

3/ Mesures sectorielles




Plusieurs aides ont été déployées pour des événements conjoncturels : maladie hémorragique épizootique (**MHE**), viticulture, tempête, inondations. Concernant les **aides d'urgence**, tous les guichets d'aide sont désormais ouverts et il est possible de faire des demandes.

- Amélioration des **indemnisations** sur des sujets climatiques et sanitaires : Fonds d'urgence de 50 millions d'euros sur la MHE, avec passage à 90 % de la prise en charge des frais vétérinaires et mortalités. 
- **Agriculture biologique** : une enveloppe supplémentaire de 90 millions d'euros s'ajoute aux budgets du ministère de l'agriculture dédiés à la crise de l'agriculture biologique. Un travail de concertation avec les exploitants doit se mettre en place pour en définir les critères d'attribution.  

4/ Emploi et compétitivité





- Pérennisation du dispositif d'exonération partielle des charges sociales pour les Travailleurs Occasionnels et Demandeurs d'Emplois (**TO-DE**) et augmentation du plafond de la dégressivité de 1,2 à 1,25 SMIC. 
- Le secteur agricole sera reconnu comme étant un secteur de **métier en tension**, facilitant ainsi l'obtention de visas pour les travailleurs étrangers employés dans des emplois saisonniers agricoles. 
- Les élevages bovins bénéficieront d'une adaptation de la fiscalité afin de limiter l'imposition des éleveurs résultant de la hausse de la **valeur comptable de leurs vaches et génisses**. Une provision réglementée de 150 euros par vache, applicable à l'assiette fiscale et de cotisations sociales, sera ainsi mise en œuvre dans la limite de 15 000 € par exploitation, assortie d'une incitation à la contractualisation. Reste à connaître les détails des règles d'application. Cela représente un budget de 150 M€. 
- Chantier sur la **simplification du droit du travail** prévu, avec plusieurs mesures restant à expertiser plus finement (par exemple une plus grande automaticité des dérogations sur la durée du travail en période de moissons, une sécurisation des entreprises « donneuses d'ordre », et la désignation des salariés compétents en matière de sécurité-santé au travail). 

5/ Protection des agriculteurs face à la concurrence déloyale

- Porter au niveau européen la généralisation de **l'étiquetage des produits** d'origine pour les produits agricoles et les ingrédients des produits alimentaires. (Prévu pour la nouvelle mandature de l'UE 2024-2029)
- Mise en place d'une **clause de sauvegarde** le 23 février afin d'arrêter l'importation de produits contenant des résidus de thiaclopride (un néonicotinoïde interdit dans l'UE depuis 2020). 
- Mise en place de clauses de sauvegarde afin de freiner les **importations ukrainiennes** de volaille, œufs et sucre. La France demande une extension au secteur des céréales et défend une évolution de l'année de référence. 
- Régulation du **commerce international** : la France défend une réciprocité des normes et des clauses miroirs effectives (sur les antibiotiques, sur la déforestation, les pesticides, etc.). À ce titre, la France s'oppose à l'accord avec le **Mercosur**. 

6/ Faciliter la vie des agriculteurs, éviter toute surtransposition

Les **10 mesures de simplification** « immédiates » annoncées le 26 janvier :

1. **Unifier le régime applicable aux haies** avec une réglementation unique : Passage de 14 réglementations à une réglementation unique pour les haies. 
2. **Réduction des délais de recours** contre les projets agricoles (installation, commercialisation, équipements, nouvelles activités...) à 2 mois au lieu de 4 mois. La publication de ce texte est prévue pour avril 2024. 
3. **Suppression d'un niveau de juridiction** pour ces recours. Mesure mise en place « pour l'eau, mais aussi pour le reste et pour les bâtiments d'élevage ». La publication de ce texte est prévue pour avril 2024. 
4. **Création d'une « présomption d'urgence »** pour que les juges se prononcent en moins de dix mois sur les recours visant un projet. La publication de ce texte est prévue pour avril 2024. 

5. **Réduction des délais pour les demandes de curages** des cours d'eau agricole qui passent de 9 à 2 mois. Le décret a été publié le 1er février. ✔ FAIT
6. Passage de l'Office français de la biodiversité (OFB) sous la tutelle des préfets de département. ✔ ENGAGÉ
7. Une réflexion est engagée sur les mesures à prendre afin d'établir un cadre plus apaisé entre l'OFB et les exploitants dans le cadre des contrôles. ✔ AVANCÉ
8. Limitation à un seul contrôle administratif par an sur l'exploitation, hors contrôles judiciaires. Les préfets ont pour instruction de mettre en place un plan de contrôle pour assurer le contrôle unique. ✔ AVANCÉ
9. Mise en pause du travail de cartographie des zones humides (nouvelle BCAE dans la cadre de la conditionnalité des aides PAC) afin de prendre le temps de discuter du zonage et d'éviter les possibles surtransposition. La fin de ce chantier est prévue pour fin 2024. ✔ FAIT
10. Mettre fin aux incohérences sur les obligations de débroussaillage afin de prévenir les incendies mais avec en parallèle des réglementations qui interdisent le débroussaillage. Une disposition législative sera intégrée dans le PJLOA, et un arrêté spécifique aux débroussaillages sera pris dans le cadre de la lutte contre les incendies. ✔ FAIT

La plupart de ces mesures seront prises par décrets dans les jours suivants la prise de parole, d'autres mesures seront identifiées et inscrite au projet de loi d'orientation et d'avenir agricole (**PLOAA**).

1. Extension en 2024 d'une dérogation permettant de mettre en culture **les terres en jachère**. ✔ FAIT
2. Faire évoluer la réglementation UE sur la conditionnalité relative **aux prairies permanentes** ratio des prairies BCAE1, prairies sensibles BCAE 9 : dans l'attente, la France appliquera une dérogation à l'obligation de réimplantation pendant un an. ✔ AVANCÉ
3. Simplifier les normes **sur les bâtiments agricoles** : mesure de dérogation aux obligations de mise aux normes d'accessibilité pour tous les bâtiments agricoles. Le décret vient d'être mis en consultation. ✔ FAIT
4. Lancer une **révision des procédures de contrôles et des échelles des peines**, de manière à éviter les procédures infamantes et avoir des sanctions davantage proportionnées et progressives (plusieurs mesures législatives et réglementaires). ✔ ENGAGÉ
5. Lancer un chantier sur la simplification de la **fiscalité agricole**, par exemple pour la mise en place d'un dégrèvement automatique de la TFNB pour les JA. ✔ AVANCÉ

7/ Phytosanitaires

- Suppression du Conseil Stratégique Phytosanitaire (**CSP**) dans sa forme actuelle et engagement à travailler à un conseil réformé, simple et sans surcharge administrative. ✔ ENGAGÉ
- Réalignement du calendrier de l'ANSES et de l'autorité européenne de sûreté des aliments (EFSA) sur l'autorisation des produits phytosanitaires. ✔ FAIT

Le 1^{er} février, Gabriel Attal avait annoncé la **mise en pause du plan Ecophyto 2030** le temps de revoir ses modalités. Lors de la conférence de presse du 21 février, le Premier ministre a fait un point sur ce sujet :

- L'indicateur de référence pour suivre l'objectif de réduction ne sera plus **le Nombre de doses unités (NODU)** français mais **l'indicateur européen (HRI1)** de suivi des risques. ✔ AVANCÉ
- Concernant le zonage concerné par les règles d'épandage de produits phytosanitaires Le gouvernement a annoncé travailler sur la création d'un portail qui a pour objectif de simplifier sa lisibilité.
- Enfin, le gouvernement a décidé qu'il n'y aurait pas de registre numérique centralisé obligatoire.

Le gouvernement prévoit de publier le plan Ecophyto 2030 lors du salon de l'agriculture, avec un budget annuel de 250 millions d'euros pour rechercher des alternatives aux phytosanitaires et soutenir les agriculteurs.

8/ Assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs

- **Relèvement des seuils de plus-values sur les transmissions** de 500.000€ à 700.000€ pour une exonération totale, de 1 à 1,2 millions d'euros pour une exonération partielle, de 500.000 à 600.000€ pour l'exonération de plus-value sur les transmissions d'entreprise individuelle. ✔ AVANCÉ

- **Révision de l'exonération des plus-values en cas de retraite**, dans les situations de cessions à de jeunes agriculteurs qui se réalisent sur longue période. ☑ AVANCÉ
- **Mobilisation de prêts garantis** par l'État pour les nouveaux installés (2 milliards d'euros). ☑ FAIT
- Augmentation de 13 à 20 millions d'euros du budget d'accompagnement de l'installation transmission l'agriculture (**AITA**) dans le cadre du futur guichet France service agriculture. ☑ AVANCÉ
- **Cumul de l'exonération de cotisations sociales JA avec les taux réduits d'AMEXA et PFA**, pour qu'ils ne soient pas pénalisés par rapport à la règle de droit commun. ☑ AVANCÉ

9/ Le chantier des prix planchers

Emmanuel Macron, lors du Salon de l'agriculture a annoncé une réflexion sur « des **prix planchers** qui permettront de protéger le revenu agricole », ces prix planchers, seront fondées sur « **l'indicateur de coût de production agricole** », mis en place dans le cadre des lois EGalim, c'est-à-dire une estimation du coût pour un exploitant de produire, par exemple, son lait et sa viande. Selon les syndicats, ces indicateurs, qui existent déjà, ne sont pas suffisamment pris en compte pour la viande de bœuf et le lait lors des négociations. En revanche, la prise en compte de cet indicateur est quasi automatique dans la production de volailles.

Mais certains problèmes se posent : en plus de n'être pas toujours respectés, ces indicateurs se basent sur des coûts de production qui diffèrent fortement entre régions. Sans régulation du marché, l'instauration d'un prix plancher pourrait mettre en cause la **compétitivité** des produits français sur le marché international par rapport au reste de l'Europe. Enfin, il reste à expliquer la compatibilité de ce système vis-à-vis du droit de la concurrence.

Le Président a donné rendez-vous aux syndicats agricoles dans deux semaines pour faire un point sur les mesures.

Synthèse

Trésorerie	Simplification	Europe	Egalim
<ul style="list-style-type: none"> - Aides d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> - 997 exploitations ont déposé des demandes. - 346 ont déjà reçu leurs indemnités pour un total de 4,4 millions d'euros déjà versés - GNR / avance de 50 % : <ul style="list-style-type: none"> - 13 000 demandes ont déjà été réalisées ; - 1 199 ont déjà été payées, pour un total de 1,2 million d'euros. - 99% des aides de base de la PAC ont été versées aux agriculteurs – soit plus 7,5 milliards d'euros. <ul style="list-style-type: none"> - D'ici au 15 mars, nous serons passés à 100%. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur les 10 mesures annoncées : 3 textes ont d'ores et déjà été pris et 3 sont sur le point de l'être puisqu'ils actuellement examinés au Conseil d'Etat, 4 sont dans le PJJ - Contrôle unique : mission lancée - Dégâts de gibier : accord trouvé - Foncier agricole : fait - Pied de facture TICPE sur le GNR : juillet - Au niveau local : 63 arrêtés déjà pris, 2573 propositions étudiées à compter de ce jour 	<ul style="list-style-type: none"> - Jachère : dérogation obtenue - 41 demandes de simplifications demandées par la France - Mercosur : refus ferme de la France, l'accord ne sera pas signé à date en l'état - Ukraine : protection face aux importations de volailles, œufs, et sucre; et discussions sur les céréales 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 comités de suivi réunis - 1 400 contrôles sur les 100 plus gros sites industries et les 5 plus grands distributeurs - 150 infractions relevées et pré-amendes notifiées - 1 000 contrôles des labels « Origine France » : 372 établissements en procédure

Sources

Gabriel Attal (26 janvier 2024) Prise de parole lors d'un déplacement dans une exploitation en Haute-Garonne

Gabriel Attal (30 janvier 2024) Déclaration de politique générale

Gabriel Attal, Marc Fesneau, Christophe Béchu (1er février 2024) Conférence de presse

Emmanuel Macron (24 février 2024) Prise de parole lors de l'ouverture du salon de l'agriculture